

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 16/04/2021

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25, rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC :
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03.26.66.86.87
Télécopie : 03.26.21.01.87

E21000029 / 51

Monsieur le Président
AGGLOMERATION DE CHAUMONT
5 avenue Emile Cassez
52000 CHAUMONT

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

ARRIVÉE

19 AVR. 2021

Dossier n° : E21000029 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

Communauté d'Agglomération de Chaumont,
du Bassin Nogentais
et du Bassin de Bologne Vignory Froncles

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : l'abrogation de la carte communale de VIEVILLE (Haute Marne) par l'Agglomération de Chaumont dont le siège est à CHAUMONT (52000), 5 avenue Emile Cassez

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat délégué du tribunal a désigné Monsieur Serge JANOT, Retraité de la Poste, demeurant 3 Quai Robespierre, SAINT DIZIER (52100) (portable : 07 81 24 71 95) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

~~Le Greffier en Chef,~~
ou par délégation le Greffier,


C. BRISTIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
14 avril 2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E21000029 /51

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 7 avril 2021, la lettre par laquelle le Président de l'Agglomération de Chaumont demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- l'abrogation de la carte communale de VIEVILLE (Haute Marne) par l'Agglomération de Chaumont dont le siège est à CHAUMONT (52000), 5 avenue Emile Cassez ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 1^{er} septembre 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Serge JANOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge de l'Agglomération de Chaumont.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à l'Agglomération de Chaumont et à M. Serge JANOT.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 14 avril 2021.



Pour expédition conforme
Châlons en Champagne, 16 avril 2021

le Greffier,

C. BRISTIEL

Le Vice-Président,

signé

Charles-Edouard MINET